

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE

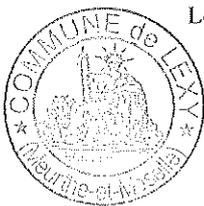
Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

OBJET
N° 2023-12-10

Demande de subvention Agence de l'Eau
Réalisation d'une piste cyclable
et chemin piétons

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion durable de l'eau et de la nature en milieu urbain.

La commune de Lexy prévoit la réalisation d'une piste cyclable et un chemin piéton à hauteur du 29 rue de Longwy jusqu'à la caserne des pompiers rue de la Carrière.

Ce projet est la continuité d'une première tranche réalisée sur les années 2022-2023.

Les travaux pour réaliser ce projet ont intégré la gestion des eaux de ruissellement. Pour ce faire, des noues infiltrantes, aménagement d'espaces verts et pose de bordures sans vue facilitent l'écoulement et l'infiltration sur chaque tranche.

Le montant des dépenses s'élève à 808 065.50 € H T.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E.legalite.com

APPROUVE le projet de réalisation d'une piste cyclable et chemin piéton présenté par les services techniques ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Département	808 065.50 €	35 %	282 822.92
Agence de l'eau	808 065.50 €	45 %	363 629.48
Part communale	808 065.50 €	20 %	161 613.10
Montant total HT			808 065.50
TVA 20 %			161 613.10
MONTANT TOTAL TTC			969 678.60

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20231221-2023_12_10-